

Commune de FAVERNEY

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal

Séance du jeudi 21 mars 2019 à 19H15

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	14
<i>Présents</i>	10
<i>Votants</i>	10
<i>Excusés</i>	4
<i>Absent</i>	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Daniel GEORGES.

Présents : Daniel GEORGES, Gérard BURNEY, François GUEDIN, Denise PERRINGERARD, Jérôme CHOLLEY, Jean-Charles REDOUTEY, Christelle RIGOLOT, Denis SCHWEBEL, Christian PEREUR, Thierry DUBOIS,

Date de convocation
15/03/2019

Excusés : Pierre-Jean LAURENT, Julien ROBERT, Séverine DESPREZ, Sarah POIRSON-GERDIL

Date d'affichage
22/03/2019

Secrétaire : Christelle RIGOLOT

OBJET DE LA REUNION :

- Informations
- Comptes de gestion 2018
- Comptes administratifs 2018
- Affectations des résultats 2018
- Location des bois communaux
- Mission CAUE – revitalisation du bourg centre
- Subventions 2019
- Préparation budget 2019



INFORMATIONS

- Par délégation du Conseil Municipal, le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur :

↳ la vente de l'immeuble propriété de Monsieur Alain HENRY sis 5 rue Arago 70160 FAVERNEY, cadastré section AB n°116 d'une superficie de 2a93ca.

- Les travaux du pôle éducatif débutent le 28 mars 2019.

- La demande de permis de construire pour la maison des séniors a été déposée en mairie.

2019-24 : VOTES DES COMPTES DE GESTION 2018

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve l'ensemble des comptes de gestion du trésorier municipal (budget général – service eau et assainissement – lotissement en Maze) pour l'exercice 2018.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019-25 : VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Sous la Présidence de M. Gérard BURNEY, 1^{er} adjoint, il est procédé à l'examen des comptes administratifs de la commune de Favorney.

M. le Maire assiste à la discussion mais ne prend pas part au vote.



BUDGET GENERAL 2018

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	558 810.23 €	846 265.58 €	287 455.35 €
Investissement	360 120.88 €	206 218.89 €	- 153 901.99 €

	Report 2017	Résultat 2018	Solde 2018
Fonctionnement	624 082.07 €	287 455.35 €	911 537.42 €
Investissement	- 66 986.33 €	- 153 901.99 €	- 220 888.32 €

Résultat 2018	690 649.10 €
----------------------	---------------------

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
	68 100.00 €	30 825.00 €	- 37 275.00 €

Résultat global	Résultat 2018	Solde R à R	Total
	690 649.10 €	- 37 275.00 €	653 374.10 €

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2018

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	77 403.51 €	94 771.45 €	17 367.94 €
Investissement	116 766.63 €	66 468.36 €	- 50 298.27 €

	Report 2017	Résultat 2018	Solde 2018
Fonctionnement	2 017.85 €	17 367.94 €	19 385.79 €
Investissement	92 092.26 €	- 50 298.27 €	41 793.99 €

Résultat 2018	61 179.78 €
----------------------	--------------------

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
	0.00 €	16 200.00 €	16 200.00 €

Résultat global	Résultat 2018	Solde R à R	Total
	61 179.78 €	16 200.00 €	77 379.78 €



Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, l'ensemble des comptes administratifs 2018 de la commune de Faverney.

2019-26 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

BUDGET GENERAL 2018

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice : 287 455.35 €

Résultats antérieurs reportés : 624 082.07 €

Résultat à affecter : 911 537.42 €

Investissement

Solde d'exécution d'investissement : -220 888.32 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 37 275.00 €

Besoin de financement : 258 163.32 €

décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 258 163.32 €
- excédent de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 : 653 374.10 €

2019-27 : LOCATION DES BOIS COMMUNAUX

Par arrêté préfectoral en date du 3 juillet 2018, une grande partie de la forêt communale a été soustraite de l'action de l'ACCA de Faverney. Afin de préparer un dossier de consultation dans le but de louer cette forêt, la commune a sollicité l'attribution de deux numéros de plan de chasse.

- Un premier numéro pour le secteur du Bois des Baslières cadastré section F n° 832 à 845, 847 à 853, 855 à 863, 866, 870,1037 d'une contenance de 348 ha 61 a 42 ca.
- Un deuxième numéro pour le secteur du bois de la Raie cadastré section E N° 282 à 292 et 405 et la parcelle n°1 de la section ZI Bas du Connot des Ramey le tout d'une contenance de 178 ha 78 a 95 ca.

Le Maire expose qu'il convient de mettre en location la chasse sur le territoire ainsi constitué qui sera libre de droit avec l'ACCA au 1^{er} janvier 2020 et qu'il est donc nécessaire de préparer dès maintenant la saison de chasse pour l'ouverture de juin 2020 afin que le ou les futurs attributaires puissent disposer d'un plan de chasse. Il propose donc de préparer un dossier de consultation sur



deux lots correspondants à la demande de numéros de plan de chasse, qui seront attribués soit séparément, soit regroupés suivant les résultats de la consultation.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide à la majorité (2 abstentions – 8 pour) :

- De mettre en adjudication la forêt communale soustraite à l'action de l'ACCA
- De présenter à cette adjudication deux lots de chasse situés de part et d'autre de la route départementale n°434 qui pourront être éventuellement regroupés à un même adjudicataire.

2019-28 : OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 ;

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

2019-29 : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CAUE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention ayant pour objet une mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour les projets d'aménagement



s'inscrivant dans la stratégie de revitalisation (nouvelle centralité par la place du Général De Gaulle ; aménagement des berges de la Lanterne ; Requalification du bourg ancien de Favorney)

La mission du CAUE et la contribution de son fonctionnement sont établies ainsi :

- Phase 1 (cahier des charges, concertation avec la population, élaboration d'un schéma de principe, validation du projet par les élus et l'ABF) : 3 150 €
- Phase 2 (rédaction des pièces de la consultation, organisation et participation aux jurys de sélection) : 2 025€
- Phase 3 optionnelle portant sur l'organisation d'une remise de prestation n'est, à ce jour, pas retenue.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention annexée à la présente.

2019-30 VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Après présentation, par M. Gérard BURNEY, des différents dossiers de demandes d'aides financières transmis par les associations, la répartition des subventions 2019 est fixée comme suit, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal :

- Football-Club La Lanterne : 1 800 €
- Amicale des donateurs de Sang : 200 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Lanterne : 700 €
- Association Biblio'Fav : 1 200 €
- Association Animation et loisirs de Port d'Atelier : 200 €
- Judo-club de Favorney : 1 000€
- Ecran mobile : 3100€ (selon convention en cours)
- Coopérative scolaire : 15€ par élèves du RPI domiciliés à FAVERNEY soit 1065 € pour 71 élèves
- Favorney Patrimoine et Animation : 500 €
- La Lanterne Magique : 350 €
- Scènes de rires : 500 €

Montant total des subventions 2019 : 10 615€

QUESTIONS DIVERSES

Le programme de voirie communautaire 2019 concerne la route de Fleurey côté Pont des Bénédictins et la réfection des passages cloutés de Favorney et Port d'Atelier.

**Le Maire,
Daniel GEORGES.**

